



## Heure de travail au lieu de presence au gerant

Par **huberteric**, le **31/12/2013** à **18:33**

mon patron me fait venir a 6h 45 et je doit etre au travail sur chantier a 8 h00 de 6h45 a 8h 00 il ne me paye pas je charge le camion je discute du travail et vais avec un fourgon sur le chantier doit il me payer ces heures dans mon solde de tout compte merci

Par **P.M.**, le **01/01/2014** à **10:00**

Bonjour,  
L'employeur doit effectivement vous payer dès votre arrivée à l'entreprise pour travailler et jusqu'à votre retour le soir comme du temps de travail effectif sous déduction de la pause-repas...